

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
de la commune de Grangettes

Assemblée du 11 décembre 2023

Président	Christophe Menétrey, Syndic
Secrétaire	Camille Castella
Présents	20 personnes
Votants	18 personnes
Scrutateur	Jacques Python

Le **Syndic** ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents.

Le **Syndic** excuse, ce soir, M. Jérôme Python, M. Jean-Marc Menoud, Mme Sylviane Menoud, M. Ludovic Menoud et Mme Marie-Eve Kappler.

Le **Syndic** nomme un scrutateur, M. Jacques Python.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, **Le Syndic** demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée. Ce n'est pas le cas.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, **Le Syndic** informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de la convocation, **Le Syndic** propose d'ajouter un nouveau point au tractanda « Votation de la sortie de la corporation forestière Glâne-Farzin ». **Le Syndic** procède donc au vote pour le changement du tractanda par main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE NOUVEAU TRACTANDA EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 18 VOIX.

Le **Syndic** procède à la lecture du nouveau tractanda.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 11 mai 2023. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budget 2024
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.3. Rapport de la commission financière – Approbation
3. Election de deux nouveaux membres à la commission financière

4. Votation relative à la sortie de la corporation forestière Glâne-Farzin
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 mai 2023

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. **Le Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** **LE PROCÈS-VERBAL EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 18 VOIX.**

Le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. Budget 2024

2.1. Budget de fonctionnement

Le Syndic annonce que le budget de fonctionnement 2024 est conforme aux prévisions. Il indique une légère hausse pour les postes du CO et Epicentre ainsi que pour le Réseau Santé Glâne.

Comme annoncé lors des dernières assemblées, le plan comptable MCH2 demande de prendre en compte tous les investissements réalisés depuis 20 ans. L'amortissement de ces investissements et des subventions reçues doivent être inclus dans les comptes de fonctionnement.

Le Syndic annonce que le Conseil communal a bien travaillé sur le budget afin de rendre ce dernier positif malgré les augmentations de charges. Il informe l'assemblée que le salaire des Conseillers communaux ainsi que du personnel administratif a été augmenté. Il indique que l'augmentation des coûts de l'électricité a été prise en compte et que les rentrées d'impôts sont basées sur la cotation cantonale.

Il passe ensuite en revue les postes principaux du budget de fonctionnement 2024 qui est affiché à l'écran.

La parole n'étant pas demandée, il passe au budget des investissements.

2.2. Budget des investissements

Le Syndic annonce qu'il s'agit de report d'investissements des années précédentes pour le budget 2024. La réfection de la Route de la Neirigue ne figure plus aux investissements car les travaux sont terminés, c'est maintenant un amortissement qui se trouve dans les comptes

de fonctionnement. Il informe l'assemblée qu'après de longues discussions avec le Service des lacs et cours d'eau, la commune a obtenu une subvention de CHF 22'000.-.

Le **Syndic** indique que les liquidités actuelles de la commune se montent actuellement à CHF 250'000.-.

La parole n'étant pas demandée, il passe la parole à **M. Willy Gobet** pour le rapport de la commission financière.

2.3. Rapport de la commission financière – Approbation

« En date du 20 novembre 2023, la commission financière a procédé à la vérification des budgets annuels pour 2024 en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic, Mme Sylviane Meyer, Boursière, M. Nicolas Mouron et moi-même, membres de la commission financière.

La commission financière déclare que le budget de fonctionnement et des investissements a bien été préparé et que tous les documents ont été fournis et ont donné entière satisfaction.

La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce budget avec un bénéfice de CHF 1'986.40. »

Le **Syndic** remercie M. Willy Gobet et la commission financière pour leur travail et procède au vote à main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** **LES BUDGETS 2024 SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 18 VOIX.**

3. Election de deux nouveaux membres à la commission financière

Pour donner suite à la démission de Mme Marie-Eve Kappler et au changement de fonction de M. Joël Castella et selon la loi sur les finances communales MCH2, la commission financière doit se composer de cinq membres. C'est pourquoi la commune a besoin de deux nouvelles personnes pour compléter cette commission. Actuellement, la commission financière se compose de M. Willy Gobet, M. Joseph Lauper et M. Nicolas Mouron. Il demande si des citoyens désirent se joindre à la commission.

M. Pierre-Benoit Auderset et **M. Cédric Humair** acceptent d'occuper ces deux postes.

Ils sont élus par les applaudissements de l'assemblée.

Le **Syndic** les remercie de leur engagement pour le bien de la communauté.

4. Votation relative à la sortie de la corporation forestière Glâne-Farzin

Le **Syndic** annonce, qu'après de longs débats qui reviennent à chaque séance sur la table, le Conseil communal doit réagir à toutes les augmentations de charges et trouver des solutions pérennes pour les futurs investissements à venir.

Le Conseil communal propose donc à l'assemblée ce soir de sortir de la corporation forestière Glâne-Farzin qui gère actuellement les 29 hectares de forêts qui sont aujourd'hui facturés à la commune CHF 50.-/hectare et dont le montant pourrait augmenter à CHF 100.-/hectare dans les années à venir.

Afin de mettre au concours des entreprises privées de la région dans le but d'effectuer le même travail, le Conseil communal a réalisé une étude de gestion forestière. Il laisse la parole à **M. Marc Raboud** afin qu'il présente plus en détail le projet.

La commune de Grangettes possède 29 hectares de forêt essentiellement répartie le long du Mausson. Cette forêt est composée d'environ 30 % de feuillus et 70 % de résineux. En se promenant, il est possible d'observer tous les stades de développement de l'arbre, de la jeune pousse à l'arbre centenaire.

Il est proposé une gestion durable du patrimoine forestier en respectant les fonctions forestières qui sont les suivantes : fonction de production, fonction de protection, fonction sociale et fonction de biodiversité.

M. Marc Raboud présente les chiffres qui permettent d'illustrer le fonctionnement proposé.

Forêt	29 hectares
Accroissement annuel	10 m ³ /ha
Possibilité annuelle (ce qui peut être coupé)	290 m ³

Vente	Prix moyen du bois	70.00 CHF /m ³
	Recette de la vente du bois pour 1 an	20'300.00 CHF
Travaux	Prix des exploitations	60.00 CHF /m ³
	Coûts annuels	17'400.00 CHF
	Frais de gestion	1'200.00 CHF
	Soins aux jeunes peuplements et plantations	2'500.00 CHF (couverts par les subventions)
Divers	Urgence ou investissement forestier	1'600.00 CHF
Résultat final		100.00 CHF
Bilan à l'hectare		3.45 CHF /ha
Situation actuelle		50.00 CHF /ha

M. Marc Raboud annonce également qu'il s'agirait d'un contrat sur dix ans avec l'entreprise qui aurait la charge de la gestion des forêts.

M. Nicolas Mouron demande si la commune souhaite choisir une entreprise régionale. **M. Marc Raboud** répond que le Conseil communal souhaite en effet travailler avec une entreprise de la région. **M. Philippe Roch** ajoute que, pour le moment, l'entreprise approchée désire rester anonyme.

M. Willy Gobet indique, qu'à l'époque où il faisait partie du Conseil communal, il n'était déjà pas en faveur d'intégrer la corporation forestière car la commune de Grangettes n'avait jamais perdu d'argent avec les forêts. Avec l'effet de masse, la commune avait intégré la corporation. **M. Christophe Menétrey** indique qu'actuellement la commune n'est pas mise au courant lorsque des coupes ont lieu sur le territoire.

M. Joseph Python demande à combien mètres cubes ils évaluent les coupes de cette année. **M. Philippe Roch** indique que le Conseil communal n'est pas au courant.

M. Willy Gobet indique que la corporation investi chaque année et que, de ce fait, il n'y a pas d'argent qui revient aux communes. **M. Philippe Roch** ajoute qu'une offre a été demandée à une entreprise privée afin de connaître les chiffres avant d'envisager la sortie.

M. Pierre-Benoît Auderset demande s'il y a une possibilité de contrôle des coupes que fait la corporation forestière Glâne Farzin sur le territoire de la commune. **M. Philippe Roch** indique que le Conseil communal n'est pas mis au courant de la gestion des forêts, mais que les coupes sont de toute manière marquées par le garde forestier. **M. Pierre-Benoît Auderset** demande s'il y avait davantage de contrôle en cas de gestion par une entreprise privée. **M. Christophe Menétrey** lui répond que oui et que c'est le but d'une sortie de la corporation forestière. Il ajoute également que la commune doit établir un plan de gestion des forêts.

M. Philippe Roch précise que des années les entrées d'argent seront moins élevées et d'autres plus élevées avec une entreprise privée. Sur l'offre actuelle, il s'agit d'une moyenne.

M. Marc Raboud ajoute que la lettre de sortie de la corporation forestière Glâne Farzin doit être donnée pour la fin d'une année, deux ans à l'avance. Il résume donc que si l'assemblée accepte la sortie ce soir, la commune enverra le courrier avant le 31 décembre 2023 et la sortie serait effective au 31 décembre 2025. Il indique également qu'il y a une petite dette de CHF 4'000.- à payer à ce jour. Il explique également que le Conseil communal souhaite payer les deux ans à l'avance afin que la corporation ne vienne plus exploiter nos forêts d'ici à la sortie effective.

M. Joël Castella indique qu'il n'y a pas de communes qui sont sorties de la corporation forestière mais qu'en Gruyère, des communes ne font partie d'aucune corporation forestière et ils sont avantagés.

M. Willy Gobet indique que le prix du bois mentionné dans l'offre est compté bas. **M. Philippe Roch** précise qu'il s'agit d'avoir une offre réaliste.

La parole n'étant plus demandée, **le Syndic** procède au vote par main levée.

- **RÉSULTAT DU VOTE** LA SORTIE DE LA CORPORATION FORESTIÈRE GLÂNE-FARZIN EST ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 18 VOIX.

5. Divers

Le Syndic annonce qu'il s'agit de la dernière assemblée qu'il préside. En effet, afin d'assurer une rotation en douceur au sein du Conseil communal et d'éviter un éventuel renouvellement en bloc lors des prochaines élections, il terminera son mandat de Syndic et de Conseiller communal le 3 mars 2024. Il ajoute que cela a été un immense plaisir de travailler avec une équipe dynamique et de mener différents projets à terme tous ensemble. Il tient à remercier tous les membres du Conseil communal pour toutes ces années passées avec eux et leur souhaite plein succès pour l'avenir. Il invite d'ores et déjà les citoyens qui le souhaitent à se présenter lors de la prochaine élection complémentaire.

Le Syndic souhaite également remercier M. Cédric Humair qui a quitté le Conseil communal cet automne et lui souhaite un plein succès pour le futur. Un présent lui est remis. Il est applaudi par l'assemblée.

Le Syndic remercie et souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal à M. Joël Castella qui est également applaudi par l'assemblée.

Le Syndic passe ensuite la parole à **M. Olivier Rey** qui fait un point sur le projet de la future nouvelle école.

M. Olivier Rey indique que durant tout l'automne, il y a eu énormément d'échanges avec les différents services cantonaux en charge du dossier de construction. Une demande de subvention a été faite et deux préavis négatifs ont été reçus en retour car les chiffres du projet semblaient être estimés trop bas pour le canton. Selon la nouvelle loi sur les marchés publics, tout projet en dessous de 10 millions de francs n'a pas besoin de passer par un concours d'architecture. La commission de construction a eu une séance avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert et l'architecte cantonal afin d'expliquer en détail le projet de la future nouvelle école. Un préavis positif devrait parvenir d'ici à la fin de l'année. La commission de construction prévoit de déposer les plans cet été et espère que le projet pourra maintenant avancer favorablement.

M. Pierre-Benoît Auderset demande si cela a retardé le projet. **M. Olivier Rey** lui répond qu'environ six mois ont été perdus.

La parole n'étant plus demandée à ce sujet, **le Syndic** passe la parole à l'assemblée.

M. Cédric Humair demande si la sortie de la corporation forestière est éventuelle ou si cela va être fait dans un futur proche. **Le Syndic** lui répond qu'au vu de l'acceptation ce soir par l'assemblée, le courrier de sortie sera envoyé avant la fin de cette année. **Le Syndic** ajoute

qu'il y aura certainement de nombreuses discussions à avoir avec la corporation et l'Etat afin de pouvoir se libérer de ceci.

La parole n'étant plus demandée, **Le Syndic** remercie Mme Camille Castella et Mme Sylviane Meyer pour leur excellent travail, les membres du Conseil communal pour leur disponibilité et leur savoir-faire, toutes les sociétés qui animent le village, toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la commune ainsi que toutes les personnes présentes à l'assemblée.

Avant de conclure, **M. Philippe Roch** souhaite remercier, au nom du Conseil communal, M. Christophe Menétréy, Syndic, pour son dévouement, son pragmatisme et son professionnalisme.

L'assemblée est close à 20h33.

Le Syndic

La Secrétaire

Christophe Menétréy

Camille Castella

Grangettes, le 20 décembre 2023